



Cité scolaire
GAMBETTA-CARNOT

L'envol vers la réussite

Lycée
ET
Collège

Le Proviseur

Téléphone
03.21.21.34.80

Télécopie
03.21.21.34.90

Mél :
ce.0624430d@ac-lille.fr

Dossier suivi par :

25 Boulevard CARNOT
BP 40919
62022 Arras cedex



RENTREE 2020 : MARDI 01^{er} SEPTEMBRE

A - COLLEGE GAMBETTA :

- **Accueil des élèves de SIXIEME :**
 - De 8h à 9h : Accueil des élèves de 6° par l'équipe de Direction, la CPE et les Professeurs Principaux à l'Espace Culturel du site Gambetta. Les élèves se rendent dans leur salle de classe avec le Professeur Principal. **Du fait des incertitudes liées à la situation sanitaire en septembre, la traditionnelle réunion avec les parents d'élèves n'est pas programmée à la date d'impression de ce document.**
 - De 9h à 12h : Prise en charge par le Professeur Principal / Visite de l'établissement. Les élèves sont libérés après 12 heures.
- **Accueil des élèves de 5° / 4° / 3° :**
 - De 14h à 16h : Accueil par les Professeurs Principaux

B- LYCEE GAMBETTA-CARNOT :

1 - SITE CARNOT : Enseignement supérieur Enseignement Technologique Tertiaire et Industriel :

- **Accueil des élèves de Première et Terminale STIDD / STMG :**
A 9h pour les Premières STIDD, 9h30 pour les Premières STMG et à 10h pour les Terminales : par les Professeurs Principaux. La première semaine fait l'objet d'un dispositif particulier comprenant des entretiens individualisés avec les professeurs, dont les modalités seront communiquées par le PP. Les élèves de Terminales sont libérés à 12h. Les élèves de Première dans l'après-midi (15h maximum), après un éventuel entretien.
- **Accueil des élèves de 1^{ère} année de BTS (Assurances / Professions Immobilières / MCI / Electrotechnique)**
 - A 14 h : par l'équipe de Direction, les CPE, les professeurs
 - A 14h30 : par quelques professeurs
- **Accueil des élèves de 1^{ère} année de classe préparatoire (CPGE : ECE et Hypokhâgne / Paramédicale)**
 - A 14h30 : par l'équipe de direction, les CPE, les professeurs
 - A 15h : par quelques professeurs
- **Accueil des élèves de 2^{ème} année par quelques professeurs**
 - A 14h : CPGE 2^{ème} année
 - A 15h30 : BTS 2^{ème} année

2- SITE GAMBETTA: Secondes Premières Générales Terminales Générales

- De 9h à 12h :

Accueil des élèves de SECONDE par l'équipe de Direction, les CPE, les Professeurs Principaux (salle de classe communiquée le jour de la rentrée). Les élèves sont libres après 12 heures.

- De 14h à 16h :

Accueil des élèves de PREMIERE et TERMINALE par les Professeurs Principaux

EMPLOI DU TEMPS OFFICIEL DES LE MERCREDI 02 SEPTEMBRE A 8h00



INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Le suivi de la scolarité des élèves nécessite qu'un grand nombre d'informations personnelles sur les élèves et leurs responsables légaux soient conservées au sein de l'établissement, et utilisées pour la gestion courante.

La cité scolaire Gambetta-Carnot utilise principalement les logiciels et applications nationales, qui bénéficient d'une protection adaptée : l'accès aux informations est contrôlé par des identifiants et mots de passe, et les types d'informations accessibles sont paramétrés pour chaque personnel afin que seules les données personnelles nécessaires à l'accomplissement efficace de son travail soient consultables (délégations de droits en fonction des activités).

Sur le même principe, la cité scolaire communique via :

- l'Espace Numérique de Travail (ENT) de la Cité scolaire, mis à disposition de façon conjointe par les collectivités de rattachement et les autorités académiques. Il vous est accessible avec un login et un mot de passe qui vous seront transmis après la rentrée, et vous permettra :
 - de suivre les événements programmés (semaines culturelles, voyages et sorties, comptes-rendus des réunions des instances comme le Conseil d'Administration...),
 - de bénéficier d'une messagerie intégrée pour dialoguer avec les personnels,
 - d'accéder à Pronote
- le logiciel de suivi de scolarité Pronote utilisé pour la gestion des absences, des résultats, de l'emploi du temps, du cahier de texte... de votre enfant. A noter que les certificats de scolarité seront téléchargeables à compter du 15 octobre. (les données restent dans l'établissement : pas d'hébergement externalisé)
- le logiciel de suivi des consommations aux restaurants scolaires Turboself (avec lecteurs de badges)
- le logiciel de contrôle de l'accès à l'internat Visior (avec lecteurs de badges).
 - la plateforme de traitement du courrier de La Poste, Maileva, qui respecte les prescriptions liées à la Protection des Données Personnelles.

Les élèves de Premières et Terminales Générales qui n'auraient pas été dotés d'un badge de restauration en Seconde, s'en verront remettre un quel que soit leur régime (y compris externes).

La remise du premier badge est gratuite. En cas de perte, son remplacement coûte 6,50 €.

Seules les personnes habilitées ont accès aux données, avec un identifiant et un mot de passe personnalisés.

Nous attirons votre attention sur la nécessité pour les élèves et leurs responsables légaux, de conserver le caractère confidentiel et personnel des différents codes d'accès qui pourront leur être donnés, afin que la traçabilité soit assurée, et qu'une connexion corresponde effectivement à une identité précise avec des droits (notamment de modifications) adaptés.

Ainsi, un message arrivant via l'ENT et le compte d'un responsable légal pour excuser l'absence d'un élève, par exemple, sera considéré comme un document authentique dont l'auteur est réputé ne pouvoir être que le responsable légal.

Les données personnelles figurent également sur les dossiers des élèves, dans leur version papier. Ces dossiers sont conservés dans des locaux qui ferment à clé (secrétariats ou archives selon que l'élève est en cours de scolarité dans l'établissement ou ancien élève), et ne sont donc pas disponibles pour d'autres que les personnes habilitées.

En cours de scolarité, il est primordial que l'ensemble des informations données à l'établissement soit exact. Tout changement devra être signalé au [secrétariat élèves](#), qui se charge de la mise à jour dans la base SIECLE et le dossier papier, et de la transmission aux autres services pour les données qui les concernent. L'établissement peut être joint par courrier, téléphone, courrier électronique (adresse unique : ce.0624430d@ac-lille.fr), par le carnet de correspondance, l'ENT (<https://enthdf.fr>)

Les informations collectives seront aussi disponibles sans identifiants sur le blog public : <https://enthdf.fr/blog/pub/informations-gambetta-carnot-arras>

Le logiciel Pronote permet en particulier un traitement automatisé (ou semi-automatisé) de certaines données, comme les relevés d'absences.

Un SMS destiné au responsable légal est généré automatiquement lorsqu'un professeur signale l'absence d'un élève à son cours. Les contestations éventuelles doivent donc se faire en premier lieu auprès du professeur ayant réalisé l'appel du cours concerné.

Vous pourrez vérifier que vos données personnelles de connexion n'ont pas été utilisées frauduleusement pour excuser des absences car un relevé d'absences vous parviendra périodiquement par voie postale. **Si vous constatez des anomalies (absences excusées dont vous n'auriez pas connaissance) merci de prendre contact auprès du secrétariat élèves afin de signaler le problème.**

Pour toute question liée à l'utilisation des données personnelles fournies à l'établissement, ou pour demander que soient supprimées les données autres que devant réglementairement être conservées après le départ de l'élève de l'établissement, le délégué à la protection des données pour l'établissement est Madame HECTOR Marielle, attachée d'administration, joignable à l'adresse électronique du secrétariat de direction ce.0624430d@ac-lille.fr



LYCEE GAMBETTA-CARNOT ARRAS
Année scolaire 2020 – 2021

**DECLARATION RELATIVE A L'AUTORISATION DE
COMMUNICATION DE L'ADRESSE PERSONNELLE**

Je soussigné(e) :

(Père, Mère ou responsable légal ou personne à qui l'enfant est confié) (1)

- autorise
- n'autorise pas

(rayer la mention inutile)

La communication de mon adresse personnelle (telle qu'elle figure dans le registre des élèves inscrits) aux Associations de Parents d'Elèves.

Date :

Signature :

(1) Pour les parents séparés ou divorcés détenant l'exercice conjoint de l'autorité parentale, indiquez le parent chez lequel l'enfant réside et joindre l'avis du Tribunal.

PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre des sorties scolaires, de l'Association Sportive ou d'autres activités, il arrive fréquemment que des photos de groupes d'étudiants soient prises et publiées : site Internet du collège, du lycée, agenda, journaux, expositions...

Veuillez indiquer ci-dessous si vous acceptez ou non de figurer sur des photos prises dans le cadre d'activités organisées par le collège, le lycée et susceptibles d'être publiées par ces derniers.

En cas de refus, il appartiendra à l'élève d'en prévenir le photographe et de s'écarter du groupe au moment de la photo.

Je soussigné :, responsable légal de l'élève..... de la classe de..... :

Accepte ☐
pour mon enfant

N'accepte pas ☐

Pour les élèves majeurs :

Je soussigné :, élève de la classe de..... :

Accepte ☐

N'accepte pas ☐

De figurer sur des photos prises dans le cadre d'activités organisées par le collège, le lycée et susceptibles d'être publiées par ces derniers.

Date :

Signature :



Arras, le 21 mai 2020



NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DES FAMILLES LYCEE **RENTREE 2020-2021**

RESTAURATION SCOLAIRE

Cité scolaire
GAMBETTA-CARNOT

I. Système d'accueil

La cité scolaire Gambetta-Carnot possède 2 sites de restauration :

Le site Gambetta et le site Carnot, ouverts les
du lundi au vendredi de 11 h à 13 h 30
(mercredi inclus)

Lycée et Collège

Intendance
Service Pôle Financier

Téléphone
03.21.21.34.80

Télécopie
03.21.21.34.90

Courriel :

ce.0624430d@ac-lille.fr

25 Boulevard CARNOT
62022 Arras cedex

Quelque soit le régime choisi, **les élèves seront inscrits sur le site déterminé par l'établissement** en fonction de l'emploi du temps de la classe à laquelle ils appartiennent. Ils ne pourront pas en changer en cours d'année.

L'accueil au restaurant scolaire suppose le respect des personnels ainsi que du règlement intérieur de l'établissement. Tout comportement répréhensible au restaurant scolaire fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la demi-pension.

Les menus sont consultables sur l'ENT de la cité scolaire : <https://enthdf.fr>
Une fois connecté, les menus sont dans l'application PAGES (icône rouge)

L'accès au service de restauration est assuré grâce à un système informatisé à badge.

Un badge d'accès au restaurant scolaire est délivré gratuitement pour les nouveaux élèves le jour de la rentrée. Il reste valable pour **toute la scolarité** de l'élève à la cité scolaire Gambetta Carnot (si poursuite en post-bac compris).

Le badge d'accès est strictement personnel et doit pouvoir être présenté à la demande des services d'intendance. Il ne peut être remis à un autre élève et en aucun cas à un personnel ou à une personne étrangère à l'établissement. Tout prêt de badge ou utilisation frauduleuse sera sanctionné.

L'oubli de carte doit être exceptionnel : l'élève qui aura oublié son badge attendra le moment opportun pour que le responsable du contrôle d'accès au self active son passage.

En cas de perte de ce badge, il est fait opposition sur le compte dès que la déclaration est faite au **Pôle financier**.

Tout badge dégradé, perdu ou volé, devra aussitôt être remplacé et facturé au prix de 6,50 € (coût de remplacement du badge).

II. Choix du statut – changement de régime en cours d'année scolaire

Les élèves ont le choix entre :

- **le forfait annuel (demi-pension/internat)** : le montant dû par la famille est forfaitaire et indépendant du nombre de repas effectivement pris par l'élève.

Il n'existe que le forfait 5 jours.

- **le repas à la carte (externe)** : le montant d'un repas est de 3,77 €.

Le responsable légal dispose, en début d'année scolaire, d'un délai, jusqu'au 23 septembre 2020, pour modifier son choix.

Les changements de régime ne peuvent se faire qu'à la fin du trimestre en cours, par demande écrite auprès du Secrétariat Elèves.

ATTENTION : Tout trimestre commencé est dû.

Des informations pratiques sont régulièrement affichées, à l'entrée du self, merci d'en tenir compte !

III. Tarifs indicatifs pour 2019/2020

a) Externe

Le prix du repas est de 3,77 €. Un seul passage peut être débité par jour.

Dans un souci de bon fonctionnement, il est demandé de verser la somme minimum de **37,70€** correspondant à l'achat de 10 repas ou d'opter pour le **prélèvement automatique** (remplir le mandat SEPA et donner un RIB). Le prix du nombre de repas consommés dans le mois sera alors débité le mois suivant.

Le solde du badge est indiqué à chaque passage en restauration.

Il appartient à l'élève externe de veiller à alimenter le crédit de son badge ou d'avoir rempli le mandat SEPA.

Le compte de restauration de l'élève externe doit toujours être approvisionné : le solde négatif n'est pas autorisé, sauf s'il a opté pour le prélèvement automatique.

ATTENTION : Aucun passage ne sera autorisé si le crédit de la carte est insuffisant ou si le mandat SEPA pour le prélèvement automatique n'a pas été donné.

Il est nécessaire d'anticiper avant la fin du crédit.

Les chèques et espèces sont comptabilisés sur le compte de l'élève externe tous les jours avant 9 h. Si le paiement est effectué après 9 h, le compte ne sera pas crédité le jour même.

b) Demi-pension et internat

Les tarifs de la demi-pension sont fixés annuellement par la collectivité territoriale de rattachement. Ceux d'internat le sont aussi. Les tarifs indiqués ne peuvent donc être qu'indicatifs en attendant la transmission des orientations 2020/2021 de la Région. Chaque terme est facturé en fonction du nombre de jours de fonctionnement de la demi-pension.

TARIFS DEMI-PENSION	TARIF ANNUEL 2020 / 2021 Indicatifs	1er trimestre (01/09/20 – 19/12/20) 69 jours	2ème trimestre (04/01/21 - 24/04/21) 69 jours	3ème trimestre (10/05/21 - 06/07/21) 39 jours
DEMI-PENSIONNAIRE (Forfait 5 jours)	522,15 €	203,55 €	203,55 €	115,05 €

TARIFS INTERNAT (midi compris)	TARIF ANNUEL 2020 / 2021 Indicatifs	1er trimestre (01/09/20 – 19/12/20) 69 jours	2ème trimestre (04/01/21 - 24/04/21) 69 jours	3ème trimestre (10/05/21 - 06/07/21) 39 jours
Forfait A 4 nuits (lundi au vendredi)	1599,57 €	620,97 €	628,70 €	349,90 €
Forfait B 5 nuits (dimanche au vendredi)	1898,35 €	729,19 €	757,42 €	411,74 €
Forfait C 5 nuits (lundi au samedi)	1799,25 €	697,77 €	700,38 €	401,10 €
Forfait D 6 nuits (dimanche au samedi)	2081,16 €	809,62 €	808,60 €	462,94 €
Forfait E 7 nuits sans vacances	2238,55€	870,10 €	870,10 €	498,35 €
Forfait F 7 nuits avec vacances	2423,05 €	931,60 €	931,60 €	559,85 €

Une facture est envoyée aux familles au milieu du 1er trimestre scolaire, puis au début des 2 autres trimestres.

Le paiement du montant indiqué, déduction faite d'éventuelles bourses nationales ou primes, devra intervenir sous 10 jours.

IV. Moyens de paiement

a) Le prélèvement automatique

Gratuit, sans contrainte et sûr, le prélèvement automatique permet de payer les factures en échelonnant les paiements tous les mois, en toute simplicité, sans risque de retard et sans nécessité de déplacement ou d'envoi postal.

Pour adhérer au prélèvement automatique, il faut retourner, au service Pôle financier :

- L'échéancier signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**)
- Le **mandat** de prélèvement complété et signé

ATTENTION :

- En cas de changement de RIB, un nouveau mandat est à signer.
- Il doit être renseigné un formulaire par élève. RIB et mandat restent ensuite valables durant toute la scolarité. Ils s'arrêtent sur demande ou automatiquement lorsque l'élève quitte l'établissement.
- Les titulaires des comptes prélevés sont invités à prendre toute disposition pour veiller à approvisionner leur compte (l'administration s'autorisera à annuler le prélèvement pour tout incident entraînant un rejet).

b) Le Paiement en ligne :

Accessible 24 h/24 et 7 jours/7, depuis votre ordinateur ou votre smartphone, le paiement via Internet vous permet, dans le cadre d'une procédure sécurisée, de régler votre facture de demi-pension ou d'internat avec possibilité d'étaler vos paiements, ou de créditer votre badge de passage au self rapidement et sans vous déplacer ni envoyer de chèque par courrier.

Pour créer votre compte et avoir accès à l'espace numérique:

<http://paiement.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2061>

ou sur l'ENT (même page que les menus)

c) Le Paiement par Chèque :

Déposer votre paiement par chèque dans une des boîtes aux lettres prévues à cet effet à l'entrée de chacune des permanences d'encaissements.

Mentionner impérativement les nom et prénom au dos du chèque établi au nom de M. l'agent comptable du Lycée Gambetta Carnot.

d) Le Paiement en Espèces :

Aux heures d'ouverture des permanences d'encaissements, à savoir :

Site Gambetta : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30 ;

Site Carnot : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h 45 à 16 h

LES AIDES FINANCIERES

I. Les bourses

Comme au collège, la demande de bourse est maintenant dématérialisée. Le serveur est ouvert **jusqu' au 7 juillet 2020**. Un simulateur et les informations sont accessibles sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le montant des bourses est crédité chaque trimestre sur le compte du responsable financier (déductions faites de la demi-pension et/ou internat).

ATTENTION : N'oubliez pas de signaler tout changement de vos coordonnées bancaires en transmettant au Pôle financier votre nouveau RIB/IBAN.

Dans le cas où l'élève majeur souhaiterait percevoir les bourses sur son propre compte, une autorisation parentale écrite est indispensable (imprimé à retirer auprès du Pôle financier)

Des primes complémentaires (d'équipement, à l'internat) et bourses spécifiques (reprise d'études, au mérite) sont allouées selon la scolarité de l'élève boursier.

Certains événements qui peuvent modifier le déroulement de la scolarité ou les revenus de la famille de l'élève, ont une influence directe sur l'attribution et le montant de la bourse. Les modifications ne sont pas automatiques. Il appartient à la famille de signaler tout fait d'urgence

aux secrétariats des Proviseurs-Adjoints, pour transmission au service des bourses de l'Inspection Académique, qui statuera.

II. Les remises d'ordre

Elles sont automatiques pour les motifs suivants :

- *Départ définitif de l'établissement*
- *Exclusion de l'élève*
- *Stage en entreprise : remise d'ordre dès le 1er jour*
- *Voyages ou sorties scolaires*

Elles sont accordées, uniquement sur demande écrite du responsable légal, pour ces autres motifs :

- *changement de qualité en cours de trimestre pour raison médicale (fournir le certificat médical)*
- *absence justifiée d'au moins 5 jours consécutifs*
- *Fermeture exceptionnelle du service d'hébergement décidée par le lycée.*

III. Le fonds social lycéen

Il permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité.

IV. Le fonds social pour les cantines

Pour les fonds sociaux, se rapprocher du Pôle financier ou de l'assistante sociale.

Les personnels d'intendance et techniques, constamment à la recherche de la qualité pour le service de restauration et d'hébergement de la cité scolaire Gambetta Carnot, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Le Proviseur



F. VIEBAN



Cité scolaire GAMBETTA-
CARNOT

L'envol vers la réussite

Lycée et Collège

Intendance
Service Pôle Financier

Téléphone
03.21.21.34.80

Télécopie
03.21.21.34.90

Courriel :
Intendant.0623310l@ac-lille.fr

Dossier suivi par :

25 Boulevard CARNOT
62022 Arras cedex



Arras, le 19 mai 2020

RENTREE 2020-2021

FICHE INTENDANCE – PÔLE FINANCIER

**À joindre au dossier d'inscription accompagné d'un RIB/IBAN
(obligatoire pour tous les élèves qui arrivent dans la cité scolaire Gambetta-Carnot, et
pour tous ceux dont les données ont changé depuis l'année précédente)**

Afin de valider l'inscription de votre enfant, vous êtes priés de retourner le document suivant, dûment renseigné et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Le RIB est réclamé à tous les élèves car il permettra au service du Pôle financier de l'Intendance de procéder, pendant l'année scolaire, à différents paiements ou remboursements (bourses, voyages scolaires, ...)

Ce RIB n'est en aucun cas, un moyen pour l'intendance de procéder à un prélèvement automatique des créances de demi-pension ou d'internat.

L'inscription de vous enfant sous le régime de demi-pensionnaire ou d'interne est subordonnée au règlement de l'ensemble des factures passées.

ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

CLASSE (niveau de classe à la rentrée 2020) :

Régime :

☐ Externe

☐ Demi-pensionnaire (5 jours)

☐ Interne

PREMIER RESPONSABLE LÉGAL

NOM/ Prénom :

Adresse

DEUXIÈME RESPONSABLE LÉGAL

NOM/ Prénom :

Adresse (si différente du 1er responsable légal)

Courriel (indispensable) :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB/IBAN)

Agrafez ici votre RIB/IBAN

Sans oublier de noter au dos : NOM et prénom de l'élève

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMPTABLE LYCEE GAMBETTA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMPTABLE LYCEE GAMBETTA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 87 ESD 569580

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

MAIL (OBLIGATOIRE) :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGENT COMPTABLE LYCEE GAMBETTA

Adresse : 25 BOULEVARD CARNOT

BP 40919

Code postal : 62022

Ville : ARRAS CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

☐

Paiement ponctuel

☐

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMPTABLE LYCEE GAMBETTA. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT COMPTABLE LYCEE GAMBETTA.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE D'URGENCE
L'ATTENTION DES PARENTS *
ATTENTION : Document non confidentiel

L'élève

Nom : Prénom:

Classe : Date de naissance : Numéro de portable de l'élève :

Élève titulaire d'une attestation de formation : ☐ Gestes qui sauvent ☐ PSC1

Parents :

Nom et adresse du représentant légal :

..... Tel

- Profession du Père

N° du travail: N° Portable:

- Profession de la Mère :

N° du travail: N° Portable:

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....
.....

En cas d'urgence l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Pour commencer à agir en attendant de vous joindre, les services d'urgence auront besoin d'une confirmation explicite d'autorisation de soins. Cochez la case correspondant à votre choix, SVP :

☐ J'autorise les soins à mon enfant

☐ Je n'autorise pas les soins à mon enfant

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un membre de sa famille.

Date du dernier vaccin antitétanique (ou DT-POLIO) :

(Merci de joindre une copie du carnet de vaccination à cette fiche d'urgence)

L'élève présente-t-il (préciser SVP):

☐ une allergie :

☐ un handicap

☐ un problème de santé:

☐ traitement en cours :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant

.....
.....

***Document non confidentiel à remplir chaque début d'année**

Pour transmettre des informations confidentielles, vous pouvez les joindre sous pli fermé à l'attention de l'infirmière ou du médecin scolaire



Année Scolaire 2020 / 2021

Le Proviseur,

Aux

Parents d'élèves du Lycée (pré-Bac)

Cité scolaire
GAMBETTA-CARNOT

L'envol vers la réussite

Objet : UNSS

Madame, Monsieur,

Lycée

Conformément au principe de gratuité de l'école publique, le lycée n'exige plus de participation aux frais de scolarité.

Le Proviseur

Téléphone
03.21.21.34.80

Télécopie
03.21.21.34.90

Mél :
ce.0624430d@ac-lille.fr

Une contribution volontaire de

- **7,00 €** est cependant maintenue pour soutenir le fonctionnement de l'Association Sportive dans le cadre de l'U.N.S.S.

Vos dons peuvent être remis sous forme de chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de :

Dossier suivi par :

- U.N.S.S. Lycée Gambetta-Carnot – ARRAS

En indiquant au dos du chèque :

25 Boulevard CARNOT
BP 40919
62022 Arras cedex

Les nom, prénom et niveau de classe de l'élève à la prochaine rentrée scolaire
(ex. : 2^{nde}, 1Générale / STMG/ STIDD, Terminale Générale / STMG/ STIDD).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur

F. VIEBAN





**Le Proviseur
Aux parents et aux lycéens**

Objet : Association Maison des Lycéens du lycée Gambetta-Carnot

Cité scolaire
GAMBETTA-CARNOT

L'envol vers la réussite

Lycée et Collège

Le Proviseur

Téléphone
03.21.21.34.80

Télécopie
03.21.21.34.90

Mél :
ce.0624430d@ac-lille.fr

Dossier suivi par :

25 Boulevard CARNOT
BP 40919
62022 Arras cedex



Conformément au principe de gratuité de l'école publique, le lycée n'exige plus de participation aux frais de scolarité.

Une contribution facultative volontaire est cependant maintenue, elle est de :
-8,00€ pour la Maison des Lycéens ou **MDL** (association gérée par les élèves et étudiants avec l'aide d'adultes de l'établissement) qui vise à promouvoir tous les projets en matière d'animation, de culture et d'amélioration de la vie lycéenne et étudiante.

Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de :

-MDL Lycée Gambetta-Carnot Arras en indiquant au dos du chèque : **nom, prénom, niveau et série en 2020/2021**

Des exemples d'actions de l'association MDL concertées avec le Conseil de vie Lycéenne et étudiante (CVL) pour les lycéens :

Téléthon

Actions de prévention

Présentation d'un projet d'aménagement du square Frachon pour le budget participatif de la ville d'Arras

Concert de fin d'année « Gambetta-Carnot fait du bruit »

Bal des Terminales

AIDEZ-NOUS A CONCRÉTISER CES PROJETS !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,

F. VIEBAN